

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MARDI 20 JANVIER 2015 DE 9H30 A 12H30 A L'AGENCE BELFIUS BOUGE**

Présences : v. lien feuille de présence

Procurations : v. lien feuille de présence

Excusés : v. lien feuille de présence

Ordre du jour :

Le quorum est atteint.

Monsieur Drion en voyage de prospection à l'étranger est excusé et ne pourra donc pas présider la réunion. Comme le prévoit nos statuts dans ce cas, un autre membre du bureau peut présider la réunion.

Eric Chardon préside, dès lors, cette réunion du Conseil d'administration.

1. Approbation PV CA du 09 DECEMBRE 2014

Moyennant l'ajout de Monsieur Erpicum dans les présences de la réunion du CA du 09 décembre 2014, le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Projet CCT Innovation sociale

Présentation plus complète de ce point avait été faite lors de notre réunion de l'AG extraordinaire du 9 décembre 2014. Un rappel figure également dans la note préparatoire au CA envoyée aux administrateurs.

Pour le 30 septembre 2015, chaque secteur doit conclure une CCT « Innovation » pour la durée de l'accord interprofessionnel (2 ans).

Notre secteur, en concertation avec les organisations syndicales, doit définir un ou plusieurs défis structurels auxquels il sera confronté à l'avenir, les réponses à y apporter et les actions à mettre en place. Si les secteurs souhaitent obtenir des indicateurs pour alimenter leurs actions, le conseil central de l'économie devra fournir aux secteurs les données chiffrées souhaitées avant juin 2015.

Jusqu'à présent, quelques idées de défis ont été échangés entre l'EWETA et le banc syndical autour des thèmes suivants :

- maintien et création de l'emploi ;
- formations adaptées au public cible des ETA ;
- incitant au genre (CA, personnel de direction) ;
- vieillissement de la population, en particulier les personnes handicapées ;
- vieillissement des personnes aux CA ;
- environnement.

Le banc syndical insiste sur :

- l'innovation : nouveaux produits, nouvelle technologie ;
- l'identification de tendances intéressantes pour le futur afin d'amener les ETA à évoluer, reconversion éventuelle, ... ;
- le maintien de l'emploi est un objectif actuel du secteur ;
- l'ancrage du secteur encore pertinent ou pas au Non Marchand.

- Un premier projet de CCT sera proposé en SCP 327.03 du 29 avril et d'ici là un premier groupe de travail adressé aux membres de l'EWETA se réunira le 6 février prochain, les pistes de travail qui en sortiront seront présentées au CA du 17 mars prochain.

Danielle Elias demande de se méfier de toute étude qui serait proposée pour répondre à un défi. Généralement, ces études sont longues, coûteuses et n'aboutissent pas forcément à des résultats concrets et utiles.

Ce n'est pas, ici, l'objectif visé, il ne devrait donc pas y avoir d'étude demandée dans ce cadre.

Aucune autre remarque n'est formulée en séance.

- **Cluster Innovation sociale**

Depuis 2012, l'UNIPSO mène différentes actions en matière d'innovation sociale et cette fois, elle est chargée de la mise en place d'un Cluster Innovation sociale en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin et le Cabinet du Ministre Prévot. C'est un réseau qui a pour fonction de réunir les principaux acteurs de l'innovation sociale en Wallonie afin de soutenir et de dynamiser l'Innovation Sociale.

Ses objectifs sont notamment de faciliter la mise en réseau et l'échange de savoirs/expériences, de nourrir la réflexion sur les enjeux et défis, de créer des outils méthodologiques, d'amplifier et pérenniser les projets, de mettre en œuvre des modules de formation et d'accompagnement personnalisé, d'effectuer du lobbying, etc.

- L'EWETA suit ce dossier et ses évolutions et en tiendra informé ses membres étant donné que les ETA peuvent bénéficier également de ces actions.

3. Emplois AGW et cumul avec subsides AWIPH

Comme expliqué dans la note préparatoire de ce CA, ces emplois dits AGW représentent au total 176 travailleurs (personnes physiques) dont 120 emplois de production et 56 emplois d'encadrement financés par le FSEW en faveur de 44 ETA.

Dans le cadre de ces emplois financés et d'un reliquat constaté, les membres du FSEW avaient décidé, en 2012, d'une mesure supplémentaire axée sur de la création d'emplois à haute perte de rendement (> ou = à 70 % de perte de rendement). 20 emplois ont été créés avec un financement accordé pour une durée déterminée de 3 ans sur base d'un forfait de 2.500€ par trimestre et par personne limité au coût salarial. 12 ETA en bénéficient dont 8 d'entre elles bénéficient de 2 emplois.

Suite à l'interpellation de plusieurs employeurs qui se sont vus et se voient encore récupérer par l'AWIPH des subventions versées par le FSEW, un Groupe de Travail s'est mis en place afin de proposer des pistes d'orientations pour optimiser et/ou maximaliser tous les subsides qui sont octroyés par le Fonds. Car si nous constatons que la mesure des 20 emplois à perte de rendement élevée impacte fortement les dépassements de coûts salariaux (cumul subsides AWIPH et AGW) réclamés par l'AWIPH, les autres emplois financés sont aussi en situation de récupération par l'AWIPH dans certains cas.

De plus, il faut également attirer l'attention sur le rythme d'épuisement du budget annuel : l'Arrêté prévoit 1.560.000€ (non-indexé) pour 114 ETP emplois minimum pour la production

et l'encadrement, alors que nous avons actuellement une dépense trimestrielle d'environ 400.000 € tout emploi confondu.

Plusieurs pistes de solutions ont été proposées par les partenaires sociaux lors de la dernière réunion du FSEW notamment celle de subventionner des travailleurs valides et/ou non valides qui ne seraient pas repris dans le quota de l'AWIPH. Ce qui permettrait d'avoir la garantie d'un non cumul avec le subsidé AWIPH et de libérer probablement des places dans le quota. Cette mesure correspondrait davantage à la pratique du Maribel social, de prendre des emplois non subventionnés par ailleurs. Il est aussi conseillé, en séance, de calquer sur la pratique d'autres Fonds Maribel qui, dans certains cas, privilégient une augmentation du forfait Maribel plutôt que l'augmentation du nombre d'emplois subventionnés. Cela permet de répondre aux augmentations des coûts salariaux auxquels les employeurs doivent faire face.

Il est d'ailleurs rappelé que c'était la position défendue par l'UNISOC fin d'année dernière dans le cadre des négociations fédérales où clairement l'ensemble du secteur Non Marchand a plaidé en faveur d'emplois stables et durables en ce y compris les emplois déjà créés.

Afin de limiter au maximum les récupérations de l'AWIPH, le FSEW a déjà pris comme mesure la limitation du calcul de l'intervention du FSEW à 18 % de cotisations patronales (depuis le 1^{er} Trimestre 2014) et dès le 4^{ème} Trimestre 2014, la subvention est limitée à 1.250 € par trimestre et par personne.

- Le CA cautionne ces mesures déjà prises et la poursuite du financement des 20 emplois.
- Demande, pour le CA du 17 mars, d'un nouveau point de la situation sur les dépenses de l'AGW et réflexion sur l'ensemble des emplois financés dans le cadre de l'AGW pour favoriser le financement d'emplois de personnes handicapées non subventionnées par l'AWIPH étant donné qu'il reste difficile d'éviter une récupération de l'AWIPH.

4. Contrat d'entreprise : GT temps de déplacement

Rappel du contexte dans la note préparatoire au CA.

Conformément au dernier mandat donné à nos représentants en SCP, les organisations syndicales et le banc patronal se sont entendus pour avancer sur le point relatif au temps de déplacement en contrat d'entreprise. L'EWETA a informé le banc syndical de son souhait de prendre le temps nécessaire pour étudier la question d'un point de vue juridique et pratique.

- Sur base de la recherche juridique entamée en interne au secrétariat, il est demandé au groupe de travail, qui se réunira le 6 février, d'avancer sur une démarche qui pourrait être admise par l'ensemble de nos membres. Partir de ce que prévoit la loi en matière de temps de déplacement au niveau du droit européen et du droit belge, s'informer des dispositions particulières prises dans plusieurs secteurs par rapport au temps de travail et des arguments qui ont prévalu à ces dispositions.

5. Projet Interreg

Information est donnée sur l'état d'avancement du projet Interreg.

Rappel du thème général du projet : Diversification économique des Entreprises Adaptées et des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique pour maintenir les postes de travail dédiés aux personnes en situation de handicap ou éloignées du marché de l'emploi et favoriser plus largement l'inclusion professionnelle.

Le projet sera déposé auprès du Fonds Social Européen en avril 2015 et s'il est accepté, les actions démarreraient en 2016.

Pays participants : 4 pays, le Nord de la France, le Kent en Angleterre, la Hollande et la Belgique dont PLS et les 3 fédérations d'ETA, VLAB, FEBRAP et EWETA.

Pour chacune des 3 fédérations patronales d'ETA, une ETA devra être identifiée pour participer et s'impliquer dans un projet pilote de développement économique à partir d'une bonne pratique identifiée.

Actions envisagées en 4 étapes :

- Réalisation d'un observatoire des bonnes idées mises en œuvre au sein des 28 pays de l'UE
- Assurer une mission de « Recherche et Développement : R & D »
- Développer un marché d'affaires pour les structures qui s'engageront à collaborer au projet
- Conduire le changement des structures diversifiant leur activités

Il est demandé à chaque partenaire de signer dès à présent une attestation d'engagement en tant que partenaire opérateur.

- Le Conseil d'administration donne son approbation pour poursuivre nos engagements dans ce projet et répondre à l'appel à participation d'une ETA au moment venu.

6. Divers

- Prisons

Les 3 fédérations d'ETA ont rencontré, le 13 janvier, les représentants du Ministre de la Justice et de la Régie du travail pénitentiaire.

Ces représentants ont réaffirmé leur volonté de rester dans l'esprit de la convention qui fut dénoncée, à savoir, entretenir une ouverture de dialogue avec toutes les ETA du pays. Ils signalent cependant être interpellés sur très peu de cas de la part des ETA. Seules quelques ETA wallonnes l'ont fait sur l'ensemble du pays.

Ils ont informé des différents tarifs pratiqués actuellement :

- 5 €/H comprenant uniquement la mise à disposition des surfaces de travail et la m. d'oeuvre
- 8 €/H si mise à disposition de matériel et machines en plus
- 10 €/H pour certains travaux de scanning

Ils estiment déjà avoir augmenté leurs tarifs par rapport à nos premières rencontres (3 €/H), il n'ont toutefois pas annoncé d'autres perspectives d'augmentation de leurs tarifs.

Ils rappellent leur politique commerciale pour la mise au travail des détenus dans un objectif de meilleure insertion dans la société, ce qu'aucune des fédérations d'ETA ne conteste d'ailleurs.

Actuellement, 1.700 détenus sont mis au travail avec objectif d'augmentation du volume notamment avec l'ouverture, à l'avenir, d'une nouvelle prison à Haren.

Ils souhaiteraient, à défaut, de réécrire une convention avec l'ensemble des ETA, de poursuivre dans un esprit de dialogue ouvert avec notre secteur, de les interpellier en cas de disparition de marchés en leur faveur, afin d'étudier la problématique avec l'ETA concernée et envisager les solutions possibles dans l'intérêt des deux parties.

Sur leur politique commerciale poussée parfois même à l'encontre de notre secteur, ils ont été interpellés et sensibiliseront également leurs délégués commerciaux, ils se sont engagés à leur rappeler l'esprit qui avait prévalu dans le cadre de la convention dénoncée par notre secteur.

Sur la question du salaire des détenus, ils rappellent que ceux-ci ne sont pas soumis à la législation du travail, aucun dialogue possible.

Ils répondront à notre courrier co-signé par les 3 fédérations d'ETA en nous proposant d'entretenir un dialogue d'ouverture en cas de problème constaté.

Du côté de la VLAB, contact a été repris avec le Cabinet d'avocats Curia - qui nous avait défendu dans ce dossier contre le Comptoir de Russie – afin d'examiner les chances que nous aurions d'introduire un recours au tribunal à l'encontre de la Régie du travail pénitentiaire.

L'EWETA tiendra informée ses membres sur les suites de cette consultation avec le Cabinet Curia.

- Après divers échanges, le conseil d'administration est d'avis de favoriser la piste de maintien d'un dialogue d'ouverture avec la Régie, de leur signaler néanmoins les avis partagés en matière de résolutions de problèmes pour certaines ETA.
- Proposition d'un groupe de dialogue mails avec les ETA concernées par la concurrence des prisons où l'EWETA les mettra en rapport avec la Régie du travail pénitentiaire en cas de problème signalé.

- **CCT futures à signer : pour info**

Date	Sujet	Date de fin CCT	Reconduction	Nouvelle CCT
30-04-14	Efforts de formation	31-12-14	01-09-15	
23-05-13	RCC problèmes physiques graves	31-12-14	Attendre AIP	
23-05-13	Crédit-temps fin carrière	Indéterminée	Attendre modif. CCT n°103	
14-12-12	RCC très longue carrière (56/40)	31-12-15	Attendre CCT cadre : 1 an (jusque fin 2016) mais 58/40	
14-12-12	RCC 58 ans	31-12-14	01-07-15	5-11-14
21-11-07	Emplois concertation sociale	Indéterminée		

- **Formations AWIPH et budget Non Marchand**

Dans le cadre des formations financées suite aux derniers Accords NM, il nous revient d'après philippe D'hollander, qu' 1 ou 2 ETA n'auraient rien justifié. En séance, nous avons confirmation de cette situation pour 2 ETA qui devront donc rembourser l'AWIPH du forfait reçu.

Dans le cadre de l'autre enveloppe pour les formations Pôle 2 et Pôle 3 organisées par l'AWIPH, un courrier avait été soumis aux administrateurs, faisant état de tous les points non encore résolus.

- Le courrier sera envoyé à Madame Baudine après modification suivant les remarques faites en séance, il est demandé également d'adopter un ton plus ferme.

Remarque d'un membre sur les formations APEF pour déplorer l'annulation répétitive de certaines formations.

Demande d'un membre pour s'assurer de la continuité de la collaboration pour les formations avec le secteur alimentaire.

- **Quotas et investissements**

QUOTA

Rappel de la situation pour les points quotas et investissements (note préparatoire CA et mail du 15 janvier adressé aux membres).

- Pour le quota, il est décidé que le secrétariat tiendra un tableau de bord trimestriel des quotas subventionnés par l'AWIPH sur base des heures déclarées dans les ETA 8.

Pour la méthode de régularisation en cas de dépassement de quota global, l'AWIPH proposera une méthode de calcul au prochain CEFE en février.

Sur la croissance d'emplois du secteur, nous savons qu'il s'agit de démarches plutôt politiques, des échanges informels, des réflexions sur les enjeux de tutelle, enjeux politiques, ... des avancées sont à espérer mais rien ne s'annonce pour l'instant. A noter également, les discussions à venir sur la constitution du nouvel OIP, il faut rester attentif sur l'évolution des représentations au sein du nouvel organe et ses différents niveaux afin de nous assurer que notre secteur y soit toujours bien représenté. Jusqu'à présent, il n'y a pas lieu d'être inquiet.

INVESTISSEMENT

Pas de réponse du Ministre à notre dernier courrier réclamant des compensations à la suspension des subsides à l'investissement en 2015.

- Nous l'interpellerons de nouveau en ajoutant une demande supplémentaire afin d'obtenir le lancement de l'appel à projet dès 2015. Et nous nous assurerons du maintien des règles de subventionnement pour les investissements à partir de 2016.

- **Aides d'Etat**

Une rencontre est prévue au Cabinet du Ministre Prévot ce 23 janvier pour connaître l'état d'avancement de la démarche menée par le service juridique de l'AWIPH avec un avocat spécialisé sur la notification des aides d'état auprès de la Commission européenne.

Laetitia Elleboudt et Sognia Angelozzi participeront à cette rencontre, appel est lancé aux administrateurs à la demande de Monsieur Drion, empêché. Béatrice Delperdange accompagnera le secrétariat.

- **Engagements dans le cadre du projet Transition Insertion**

A partir du 1^{er} janvier 2015, François Hubert et Hélène Adam sont engagés par l'EWETA dans le cadre du projet Transition Insertion.

- **Elections sociales**

Pour la prochaine édition, un service élections sociales sera assuré par le secrétariat à travers sa juriste, Laetitia Elleboudt. Coût de ce service sera transmis aux membres.

Eric Chardon,

Trésorier